



Fiscalité des entreprises: le duel

Si François-Xavier de Donnea et Jacky Morael ne partagent pas la même analyse sur les vertus des intérêts notionnels, ils s'accordent en revanche sur la nécessité de soutenir fiscalement les PME dans notre pays.



FACE-À-FACE (4/8)

Christophe De Caevol
et Jean-Paul Bombaerts

Quelle orientation donner à la fiscalité des entreprises dans un contexte de crise économique? Pour y répondre,

«L'Echo» a réuni pour un face-à-face Jacky Morael, tête de liste Ecolo au Sénat, et François-Xavier de Donnea, candidat MR à la Chambre. Ce dernier est aussi le président sortant de la commission des Finances de la Chambre.

Les intérêts notionnels sont décriés notamment pour leur coût budgétaire.

► **Morael:** Les intérêts notionnels pèchent par trois défauts: ils coûtent fort cher, ne créent pas d'emplois et donnent lieu à de nombreuses dérives. On nous annonce un coût de 600 millions d'euros, alors qu'en réalité il s'agit de 2,4 milliards par an.

► **de Donnea:** L'application des intérêts notionnels n'a pourtant pas empêché une hausse des recettes à l'impôt des sociétés ces dernières années. Cela signifie tout simplement que les intérêts notionnels ont créé un climat d'investissement favorable qui a permis une augmentation du volume d'affaires. Attaquer les intérêts notionnels en raison de leur coût ne tient pas la route selon moi. Ce qui n'empêche qu'il faille lutter contre toute forme d'abus. Le ministre des Finances

a envoyé des circulaires à l'administration en demandant d'agir avec fermeté.

► **Morael:** Sous couvert de défendre les PME et les indépendants, le MR s'accroche à des mesures, comme les intérêts notionnels, qui ne bénéficient en réalité qu'aux grandes entreprises, y compris certaines qui n'ont aucune activité économique sur le sol belge. Rappelons également que la Banque nationale a fait appel aux intérêts notionnels afin de payer moins d'impôts à l'État belge, ce qui est un comble de l'absurde. Les intérêts notionnels devaient remplacer le régime des centres de coordination? Cela n'a pourtant pas empêché Carrefour de fermer des magasins en Belgique. Ce que nous demandons, ce n'est pas de jeter les intérêts notionnels à la poubelle. Nous ne sommes pas des doctrinaires. Nous voulons simplement une remise à plat du dispositif.

Que proposez-vous pour encourager les PME?

► **de Donnea:** Nous prônons deux mesures spécifiques. Un: l'impôt prélevé sur les bénéfices des PME ne devrait pas dépasser 25%. Deux: les PME devraient être dispensées de charges patronales pour les trois premiers travailleurs qu'elles engagent. N'oublions pas que 60% de l'embauche est l'œuvre des PME. Par ailleurs, en appui de ces deux mesures, il faut en permanence veiller à simplifier les charges administratives.

► **Morael:** Je constate qu'en termes de simplification administrative, le gouvernement sortant n'a pas réalisé grand-chose. Les indépendants croulent toujours sous le poids et la complexité des formalités. Il y a mieux à faire pour aider les PME. Nous avons toujours affirmé que la transition écologique, c'est-à-dire le passage vers une économie verte, passera nécessairement par les PME. Pourquoi n'accorde-t-on pas la TVA à 6% pour les travaux qui ont trait à l'utilisation rationnelle de l'énergie

et aux énergies alternatives? Trouver des corps de métier spécialisés en éco-construction relève aujourd'hui du défi. Un tel coup de pouce est d'autant plus nécessaire que la Belgique accuse un gros retard sur les pays voisins en la matière.

► **de Donnea:** Nous pensons qu'il faut réduire la TVA dans l'ensemble des secteurs de proximité. L'augmentation de l'activité ainsi générée profitera à la fois aux recettes de l'État et au pouvoir d'achat des ménages.

La baisse de la TVA dans l'horeca de 21% à 12% n'a pourtant pas produit l'effet souhaité.

► **Morael:** Sur le principe, je suis d'accord avec une baisse de la TVA dans l'horeca, mais je suis en effet très dubitatif quant aux résultats, tant en ce qui concerne la lutte contre le travail au noir que la baisse de l'addition pour le consommateur.

► **de Donnea:** Il est un peu tôt pour évaluer l'efficacité de la mesure. L'objectif premier de cette baisse de TVA est de stimuler l'activité économique dans ce secteur et d'endiguer le travail au noir. De plus, nous n'avons pas signé un chèque en blanc. Le secteur horeca doit respecter ses engagements, notamment sur la lutte contre le travail au noir.

Vu la nécessité de baisser les charges sur le travail, la fiscalité environnementale est présentée comme un nouveau gisement de recettes. N'est-ce pas un calcul risqué, sachant que la fiscalité verte vise à changer les comportements?

► **de Donnea:** Nous sommes pour une fiscalité verte consistant à déplacer une partie des charges des travailleurs vers les pollueurs. Mais c'est vrai que ce sont des taxes qui seront amenées à disparaître.

► **Morael:** Pour ma part, je ne suis pas certain que ce soit un excellent calcul budgétaire. Outre le caractère «biodégradable» des taxes environnementales, je m'interroge également au niveau de l'équité. Car parmi

les pollueurs, on trouve bien souvent des revenus modestes. Assommer des ménages sans le sou avec des taxes environnementales serait écologiquement sans effet et socialement inacceptable. Je suggère de regarder ailleurs, du côté du secteur aérien par exemple. Pourquoi le kérosène n'est-il pas taxé? Pour permettre à des gens de faire du tourisme low-cost aux frais de la collectivité? Je ne puis comprendre ni accepter cette subsidiation indirecte d'un secteur par ailleurs très polluant.

► **de Donnea:** Ce qui compte, selon nous, c'est la vérité des prix. Si certains biens sont facturés à un prix inférieur au coût social, il faut revoir la structure de ces prix. Ceci étant, une taxe CO2 ne peut se concevoir qu'à l'échelle européenne. On ne peut pas faire bondir les prix du jour au lendemain, mais il faut adapter certains prix pour que les gens payent le coût complet de leur consommation.

► **Morael:** J'ai connu l'époque à Liège où, à 200 mètres de chez moi, les coteaux de la Meuse étaient entièrement consacrés aux cultures maraîchères. Aujourd'hui celles-ci ont entièrement disparu parce que ces produits sont importés moins cher grâce au dumping fiscal à partir de contrées lointaines. Même si j'étais libéral, je serais choqué par cette situation.

► **de Donnea:** Je suis tout aussi choqué. D'où la nécessité d'internaliser dans les prix tous les effets externes.

S'agissant de questions qui peuvent difficilement se régler à l'échelon national, n'y a-t-il pas là une occasion à saisir pour la Belgique lorsqu'elle prendra la présidence de l'Union?

► **Morael:** Bien sûr. Ainsi, pourquoi la Belgique ne pourrait-elle inscrire la taxe Tobin à l'agenda européen? Ce principe avait été voté à une très large majorité au Parlement fédéral en 2003.

► **de Donnea:** Taxer certaines transactions financières est en



effet souhaitable, pour autant que cela se fasse à l'échelle européenne. Une taxation très faible par unité peut donner un rendement fiscal très important.

► **Morael:** Davantage qu'une taxation, il faut une régulation des marchés boursiers. Soyons clairs: nous ne sommes pas contre la Bourse, mais contre les excès de la Bourse. On pourrait ainsi imaginer une taxe fonctionnant comme un cliquet: plus les marchés s'emballent, plus le prélèvement devient important.

Faut-il également taxer le secteur bancaire?

► **de Donnea:** Il faut avant tout veiller à une séparation entre les

activités de dépôt et les autres activités financières. En outre, il faut imposer aux banques, hedge-funds et autres, des ratios de fonds propres plus élevés afin de diminuer l'effet de levier lors de l'octroi de prêts.

► **Morael:** Personnellement, je ne partage pas l'optimisme de M. de Donnea, ni d'ailleurs celui de M. Reynders lorsqu'il affirme avoir infligé une taxe de 500 millions d'euros auprès des banques. En réalité, il ne s'agit pas d'une taxe, mais d'une prime d'assurance au cas où il faudrait à nouveau renflouer les banques.

► **de Donnea:** L'État s'est fait payer pour les garanties

octroyées aux banques. Mais il faut également éviter d'évoluer vers un système où la faillite bancaire deviendrait impossible. L'intervention des pouvoirs publics doit se limiter aux cas où il y a un risque systémique.

Que pensez-vous de la demande flamande d'une régionalisation de l'impôt des sociétés?

► **de Donnea:** Si vous me garantissez qu'il n'y aura pas de délocalisation de sièges sociaux, une régionalisation de l'impôt des sociétés résoudra tous les problèmes financiers de la Région bruxelloise. Mais soyons réalistes, cette proposition ne résulte du reste pas d'un élan

généreux de la part de la Flandre pour refinancer Bruxelles. Une concurrence fiscale ne pourra mener qu'à des délocalisations vers la Région qui proposera les tarifs les plus attractifs.

► **Morael:** Une régionalisation de l'impôt des sociétés ne pourra être abordée sans instaurer de sérieux garde-fous. Comme par exemple la fixation stricte d'un différentiel en bas et en haut à l'impôt des sociétés. Ce différentiel serait justifié par des situations objectives, comme le chômage, qui dépassent les clivages entre Régions. Sur ce plan, le Limbourg vit une situation comparable à Liège ou Charleroi. ■

«*Nous ne voulons pas supprimer les intérêts notionnels. Nous voulons simplement une remise à plat.*» **Jacky Morael**

La proposition de F-X de Donnea

Recycler les 500 millions des plans d'embauche

«**I**l y a actuellement, au niveau fédéral, une série de plans d'embauche qui sont censés aider les entreprises à recruter un certain type de personnel. Tout cela coûte horriblement cher, jusqu'à 500 millions d'euros par an.

Je propose de supprimer ces plans extrêmement opaques et de recycler cet argent pour réduire les charges qui pèsent sur le travail dans l'ensemble

des entreprises. Évidemment, en portant une attention particulière sur les revenus les plus faibles et les travailleurs les moins qualifiés.

La réponse de Jacky Morael

«Tous les plans relatifs aux charges des entreprises doivent être en perma-

nence revisités. Il faut les ajuster en fonction de leurs résultats d'abord et de la conjoncture ensuite. Je n'ai donc aucun problème avec une réflexion sur le sujet.

L'essentiel, c'est le rapport coût/bénéfice pour la collectivité, le rapport entre la création d'activités et d'emplois et le coût budgétaire. Je ne suis pas du tout fermé à une analyse selon ces critères.» ■

La proposition de Jacky Morael

Lier les intérêts notionnels à l'emploi

«**N**ous demandons la révision du système des intérêts notionnels. Il part d'un bon principe, à savoir l'augmentation de l'attractivité des investissements sur fonds propres, y compris pour les PME. Mais cela coûte très cher à la collectivité. Le bénéfice n'est que très marginal, car la mesure n'a pas été liée à la création nette d'emplois. C'est ce que nous demandons de revoir.»

La réponse de F-X de Donnea

«Malheureusement, l'emploi ne se décrète pas. Il est très difficile de réserver la déduction des intérêts notionnels aux seules entreprises qui engagent. Ce serait peut-être bien mais, techniquement, ce serait horriblement difficile. Les intérêts notionnels sont très utiles, même ceux qui ont des ré-

serve le reconnaissent. Le système instaure une égalité de traitement entre capitaux empruntés et fonds propres afin d'inciter les entreprises à se recapitaliser. Si les banques avaient été mieux capitalisées, elles n'auraient sans doute pas frôlé la faillite en 2008. Si l'on veut réduire le coût des intérêts notionnels, il vaut mieux baisser le taux que de pratiquer des discriminations entre les entreprises.» ■